

CONSEIL RH



 **AUDICER**
CONSEIL
EXPERT-COMPTABLE

Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière de Ressources Humaines et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie de vos salariés.



MISSION D'ACCOMPAGNEMENT **AU RECRUTEMENT**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Notre objectif est d'accompagner le dirigeant dans le recrutement de son équipe, afin de lui permettre de s'encadrer de collaborateurs en adéquation avec ses attentes. Nous sommes à l'écoute de la demande formulée par la société et adaptons nos recherches en fonction des critères définis pour le poste à pourvoir.

En cas de rupture de la période d'essai du salarié recruté par nos soins, nous proposons de mettre en place une autre mission de recrutement —

NOTRE MISSION

- Élaboration du cahier des charges avec le client concernant le poste à pourvoir et le profil du candidat recherché —
- Rédaction de l'offre d'emploi —
- Publication de l'offre d'emploi sur le site de recrutement (indeed) —
- Évaluation des candidats ayant montré un intérêt pour le poste à pourvoir et dont les qualités professionnelles correspondent à l'emploi offert (Premier entretien, test de personnalité, synthèse des profils...) —
- Présentation de 10 candidats maximum, les préconisations du consultant et le suivi des entretiens jusqu'à la décision finale —
- Rédaction du contrat de travail —



ACCOMPAGNEMENT EMBAUCHE **PREMIER SALARIÉ**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Face au développement de votre activité, vous envisagez le recrutement de votre premier salarié ?

Afin d'appréhender sereinement chaque étape et de vous assurer un gain de temps, nous nous chargeons d'effectuer les différentes démarches de votre première embauche —

NOTRE MISSION

- Rappel des obligations sociales pour l'embauche d'un premier salarié (visite d'information et de prévention, inscription sur le registre unique du personnel, congés payés, absences...) —
- Conseil sur la convention collective applicable —
- Conseil sur la nature du contrat de travail et la durée du travail —
- Rédaction du contrat de travail et de la déclaration préalable à l'embauche —
- Affichages obligatoires —
- Mutuelle entreprise —



AUDIT **SOCIAL**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec la législation en vigueur ?

Nous effectuons un audit RH de votre entreprise —

NOTRE MISSION

- Contrats de travail
- Convention collective applicable
- Durée du travail collective (heures supplémentaires, contingent annuel...)
- Etude des obligations légales en vigueur en fonction des spécificités de l'entreprise —



ACCOMPAGNEMENT MISE EN PLACE ET SUIVI **DU CSE**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Votre entreprise compte un effectif de 11 salariés ou plus ?

Vous devez organiser les élections CSE !

Nous vous accompagnons dans la mise en place et le suivi de ces élections —

NOTRE MISSION

- Analyse de l'effectif
- Mise en place du CSE :
 - Calendrier
 - Préparation de l'ensemble des documents liés à l'organisation des élections du CSE
 - Assistance au premier tour des élections
 - Préparation de l'ensemble des documents liés au second tour
 - Assistance au second tour
- Assistance pour l'envoi des documents à la DIRECCTE et au CTEP
- Accompagnement sur les 6 premiers mois suivants les élections (préparation et organisations des réunions ; assistance téléphonique et/ou mails) —



ÉPARGNE **SALARIALE**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

L'épargne salariale : toutes les entreprises y ont accès ! Elle est à la portée de toutes les entreprises quelles que soient leur taille, la nature de leur activité ou leur forme juridique, dès lors qu'elles emploient au moins 1 salarié. C'est aussi un outil de fidélisation de vos salariés.

Nous vous accompagnons dans la détermination de la formule la plus avantageuse pour l'entreprise et les salariés ainsi que sur la répartition annuelle entre chacun des salariés —

NOTRE MISSION

- Evaluation de votre bilan comptable —
- Etablissement d'une formule de calcul avantageuse —
- Rédaction d'un projet d'accord —
- Réalisation des formalités de dépôt —
- Suivi annuel de la répartition de l'épargne à verser aux salariés —



ACCOMPAGNEMENT MISE EN PLACE **OBLIGATION RGPD**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Le Règlement Général sur la Protection des Données s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non, dès lors :

- Qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne,
- Ou que son activité cible directement des résidents européens.

Si votre entreprise remplit ces conditions, vous devez vous mettre en conformité avec cette réglementation sous peine de très lourdes sanctions.

Nous vous accompagnons dans cette mise en conformité —

NOTRE MISSION

- Collecte des informations concernant votre entreprise —
- Collecte des informations concernant les traitements de données personnelles —
- Analyse des conséquences juridiques de votre statut, du nombre d'employés... —
- Vérification de l'existence éventuelle de dispositions spécifiques dans le droit positif, ou de référentiels et codes de conformité sectoriels —
- Analyse permettant de déduire les obligations juridiques, techniques et organisationnelles, ainsi que les mesures facultatives conseillées —
- Compte-rendu de l'analyse de la situation —
- Présentation des obligations et du niveau général de conformité ou de non-conformité —
- Plan d'action de mise en conformité —
- Proposition d'autres missions d'accompagnement —



ACCOMPAGNEMENT DÉPASSEMENT **DE SEUIL D'EFFECTIF**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Votre entreprise augmente ses effectifs (à partir de 11, 20 ou 50 salariés), cela peut avoir des conséquences financières et organisationnelles non négligeables.

Afin de vous assurer un environnement juridique claire sans source d'anxiété pour le chef d'entreprise et de contentieux, nous vous accompagnons dans cette transition —

NOTRE MISSION

- La vérification du décompte de l'effectif de l'entreprise —
- Rappels des obligations juridiques ou financières —
- Rédaction d'un accord de participation et formalités de dépôt (pour les entreprises de plus de 50 salariés) —
- Rédaction d'un règlement intérieur et formalité de dépôt —



ACCOMPAGNEMENT MISE EN PLACE **SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Vous faites face à un comportement fautif d'un de vos salariés, vous disposez d'une certaine marge de manœuvre et pouvez le sanctionner.

Mais quelles sont les différentes sanctions disciplinaires et comment choisir la sanction par rapport à la faute commise par votre salarié ?

Notre Cabinet est à votre écoute et vous accompagne dans la mise en place de sanctions disciplinaires —

NOTRE MISSION

- Un entretien avec le client quant aux faits reprochés au salarié —
- Une évaluation de la situation et aide au choix de la sanction disciplinaire appropriée —
- La rédaction de l'acte (rappel à l'ordre ou mise en garde, blâme, avertissement, mise à pied disciplinaire, rétrogradation disciplinaires, mutation disciplinaire) —
- La rédaction de la convocation à l'entretien (en fonction de la sanction retenue) —
- Mise en place d'une procédure de licenciement pour faute —





ACCOMPAGNEMENT GESTION DU PERSONNEL **EN CAS DE DIFFICULTÉ ÉCONOMIQUE**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

En période de difficultés économiques, les actions menées sur le poste "personnel" sont les plus délicates car elles engagent la responsabilité sociale du dirigeant envers ses salariés. L'entreprise peut être amenée à se séparer de personnels ayant le savoir-faire et l'expérience. Elle risque donc de perdre des compétences et d'impacter ses chances de redressement et de re-développement futur. C'est pour éviter cela que des solutions intermédiaires peuvent être mises en place. Notre cabinet vous apporte conseils et sérénité afin d'appréhender au mieux cette période —

NOTRE MISSION

- Une analyse de la situation et accompagnement dans la prise de décision —
- Un bilan avec le client et l'Expert-comptable sur la santé financière de l'entreprise —
- Recherche de solutions adaptées à la situation économique : activité partielle, réduction du temps de travail ; licenciement économique ; rupture conventionnelle —
- En fonction de l'option choisie, mise en place de la procédure —
- Simulation des coûts —

10

ACCOMPAGNEMENT RUPTURE **NON DISCIPLINAIRE ET NON ÉCONOMIQUE** DU CONTRAT DE TRAVAIL

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Notre objectif est
d'accompagner le dirigeant
dans la procédure de
licenciement non disciplinaire —

NOTRE MISSION

Nous vous assistons dans
toutes les étapes de la
procédure, allant du calcul de
l'indemnité de licenciement
jusqu'à la notification du
licenciement (préparation
du calendrier de procédure,
convocation à l'entretien
préalable, préparation de la
notification du licenciement) —

ACCOMPAGNEMENT NÉGOCIATION COLLECTIVE **AU SEIN DE L'ENTREPRISE**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Les ordonnances Macron du 22/09/2017 permettent l'ouverture d'un dialogue social entre le dirigeant et ses salariés. Elles permettent également d'adapter le fonctionnement de l'entreprise à la législation en vigueur tout en garantissant le respect des droits et avantages des salariés.

Le Cabinet vous accompagne dans cette négociation collective —

NOTRE MISSION

- Rendez-vous téléphonique ou physique avec le client sur les thèmes ouverts à la négociation collective —
- Coaching du dirigeant durant la phase de négociation avec ses salariés —
- Rédaction d'un accord collectif —
- Réalisation des formalités de dépôt de l'accord —